

Sujet : [INTERNET] RE: Pour avis : dossier d'autorisation environnementale de la Steu du Légué
De : > Mathilde.BOUCHAUD (par Internet) <Mathilde.BOUCHAUD@smpportlegue.cotesdarmor.fr>
Date : 21/11/2022 à 10:01
Pour : "claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr" <claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr>
Copie à : SERINET Nolwenn <Nolwenn.SERINET@smpportlegue.cotesdarmor.fr>, "ANTHONY FOSSARD" <Anthony.FOSSARD@bretagne.bzh>

Bonjour Madame Le Borgne,

Je reviens vers vous suite à l'examen par le Syndicat Mixte du dossier d'autorisation environnementale de la Steu du Légué.

Après analyse de la demande d'autorisation et de l'étude d'impact, le SMGL remarque que l'arrivée à saturation de la station semble avoir été sous-estimé, ce qui soulève de notre part certaines interrogations quant à une éventuelle extension de celle-ci sur le site actuel.

En effet, nous remarquons que l'étude d'impact se base sur une charge de **112 000** Equivalents Habitants (EH), à laquelle est appliquée une augmentation prévisible de **19 000** EH dans les années à venir (sans précision de l'échelle temporelle retenue pour cette augmentation) afin de conclure que la station restera en-deça de sa capacité nominale de **140 000** EH.

La charge de 112 000 EH retenue par l'étude correspond à la charge moyenne de la station sur la période **2008-2014**. L'arrêté préfectoral portant décision après examen au cas par cas fait pour sa part référence à une charge de **128 000** EH pour l'année **2017**. Si l'on applique à cette charge l'augmentation précitée, la station dépasserait donc sa capacité de traitement (147 000 EH pour une capacité de 140 000 EH).

Il convient de rappeler que le site du Légué se caractérise par des contraintes foncières importantes, qui rendent déjà aujourd'hui complexe l'extension des installations portuaires et/ou nécessitant une proximité immédiate avec le port.

Si l'augmentation des capacités de traitement de la station n'est pas possible en utilisant la surface disponible du site actuel, il nous semble donc difficilement envisageable que son emprise puisse être étendue sur le Légué.

Je reste à votre disposition pour toute précision éventuelle et vous souhaite, Madame, une bonne journée.

Très cordialement,

Mathilde Bouchaud
Chargée de Projets
Syndicat Mixte du Port du Légué
02.96.77.68.28

De : LE BORGNE Claudine - DDTM 22/SE/REA [mailto:claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr]
Envoyé : mardi 15 novembre 2022 13:58
À : ANTHONY FOSSARD; SERINET Nolwenn
Cc : KERSUAL Daniel - DDTM 22/SE/REA
Objet : Re: [INTERNET] RE: Pour avis : dossier d'autorisation environnementale de la Steu du Légué

Bonjour,

Sauf erreur, nous n'avons pas été destinataires de vos éventuelles observations sur le dossier d'autorisation environnementale de la Steu du Légué.

Le cas échéant, merci de nous les adresser prochainement.

Cordialement,

Claudine LEBORGNE

Cheffe de l'unité Ressource en eau et assainissement
Service environnement
claudine.le-borgne@cotes-darmor.gouv.fr
1 rue du Parc – CS 52256 – 22022 SAINT-BRIEUC Cedex
Tel : 02 96 62 47 24 - Portable : 06 24 24 54 53

www.cotes-darmor.gouv.fr

 Prefet22  Prefet22



ALERTE CRISE EAU POTABLE

**RÉDUISONS NOTRE CONSOMMATION D'EAU QUOTIDIENNE
MALGRÉ LES QUELQUES PLUIES, NOS RÉSERVES D'EAU POTABLE SONT AU PLUS BAS
LA RESSOURCE EN EAU DEVIENT RARE ÉCONOMISONS-LA !**

